

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 15 septembre 2020

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question suivante à Monsieur le Ministre de l'Education nationale.

Dans un récent article de presse, la directrice adjointe du « Service de la Formation des Adultes » explique les missions de son service et fait état des programmes d'alphabétisation au Luxembourg.

Annuellement, 1000 personnes en situation d'illettrisme suivent des cours. Parmi celles-ci, ce sont avant tout des femmes qui y sont inscrites. Certaines personnes âgées et certaines personnes à besoins spécifiques éprouveraient également des difficultés.

Participer à ces cours permet non seulement d'améliorer son estime de soi et ses propres compétences mais aussi les chances en matière d'intégration et de recherche d'emploi.

- J'aimerais savoir de Monsieur le Ministre si le Luxembourg dispose d'une stratégie nationale en matière d'illettrisme ?
- Sachant qu'il existe un chiffre noir parmi les personnes illettrées n'assistant pas à ces cours, quels moyens sont mis en œuvre pour les détecter et les suivre ?
- Pourquoi le Luxembourg n'a-t-il pas participé au « Programme for the International Assessment of Adult Competencies » de l'OECD ?
- Quels sont les acteurs - associations et communes - disposant de cours d'alphabétisation ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.



Dan Biancalana
Député

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n° 2824 de Monsieur le Député Dan Biancalana

Ad 1 + Ad 2)

Depuis 1980, le Ministère de l'Éducation nationale organise des cours qui permettent d'apprendre à mieux lire et écrire. Conformément à la loi de 1991 portant création du Service de la formation des adultes, la mission d'assurer l'instruction de base des adultes résidant au Luxembourg qui en expriment le désir, incombe à ce service. Ces cours sont développés en permanence et l'offre est continuellement complétée suivant les besoins. L'organisation des cours se fonde sur deux objectifs, à savoir :

- une offre régionale permettant un accès facile pour un public en partie vulnérable ;
- des cours en petits groupes afin d'offrir à chaque apprenant un soutien adapté à ses besoins et à ses compétences.

Au courant des dernières années, le public cible a sensiblement changé. En effet, il y a de plus en plus d'inscrits récemment arrivés au pays qui sollicitent cette offre. Ceci s'explique entre autres par les vagues migratoires que le Luxembourg connaît depuis plusieurs décennies. De plus, en ce qui concerne les adultes ayant été scolarisés au Luxembourg, force est de constater que les difficultés d'apprentissage dans les écoles luxembourgeoise sont identifiées à un stade précoce, ce qui permet d'y remédier durant la scolarité des enfants.

La promotion des cours s'avère plus compliquée que pour d'autres cours vu :

- les déficits en termes de lecture du public cible ;
- la vulnérabilité des personnes et
- la gêne des apprenants d'être perçus comme des illettrés.

Avec la création prochaine d'« Universités populaires » dans plusieurs régions du pays, dont la première ouvrira ses portes en 2021 à Belval, le focus sera mis sur la formation des adultes à travers le pays et spécialement les cours d'instruction de base. Ainsi, les adultes concernés par ces formations peuvent-ils s'adresser à une institution locale qui dispensera des offres de conseil et d'orientation et la collaboration avec les services sociaux et d'emploi régionaux sera renforcée. Cette stratégie, qui permet de mieux identifier les personnes qui présentent des déficits au niveau des compétences de base, sera complétée par des campagnes de sensibilisation au Luxembourg.

La stratégie de formation mise sur un parcours individualisé visant le renforcement des compétences en vue de l'intégration dans le pays d'accueil par l'insertion ou la promotion professionnelle, le renforcement des compétences parentales et citoyennes ou la préparation d'un projet de qualification professionnelle au niveau CIP. Les programmes de formation comprennent l'alphabétisation en langue française ou allemande, la communication en langue française, les mathématiques au quotidien, ainsi que les compétences digitales de base. En fin de parcours, une documentation et une attestation des compétences acquises sont délivrées.

Concernant les statistiques sur le sujet, on estime que le Luxembourg présente des chiffres très proches de celles des pays voisins. Ainsi, pendant l'année scolaire 2019/2020, plus de 1 000 adultes ont été pris en charge au Luxembourg.

Ad 3)

Effectivement, le Luxembourg n'a pas participé à l'étude PIAAC de l'OCDE pour les raisons suivantes : l'étude nécessite d'importantes ressources qui sont disproportionnées par rapport au nombre de la population analysée. S'y rajoute la difficulté de tenir compte de la situation linguistique spécifique du Luxembourg qui engendrerait davantage de coûts pour développer des questionnaires en ligne dans au moins dix langues. Cette situation risque également d'entraver toute comparabilité au niveau international.

Ad 4)

L'acteur principal dans le domaine de l'instruction de base est le SFA qui assure des cours à travers le pays sur les sites à Luxembourg-Kirchberg, Differdange, Mersch, Echternach, Ettelbruck, Warken et Wiltz.

Par ailleurs, le SFA a conclu des conventions avec les associations et communes suivantes :

- Centre de formation Lucien Huss ;
- ASTI ;
- Maison des citoyens de la Ville d'Esch-sur-Alzette ;
- Ensemble Quartiers Dudelange - Inter-Actions ;
- Confédération de la Communauté Portugaise au Luxembourg.